

beaucoup plus frappant: la seule influence que les défenseurs du droit à la vie ont eue sur le recours à l'avortement dans le monde a été d'augmenter sa fréquence ainsi que son prix, en souffrance et en décès chez les mères.

Il a ensuite analysé la situation de l'avortement aux États-Unis, question qui provoque l'étonnement de bien des pays où l'infanticide constitue encore un problème grave et l'avortement, légal ou illégal, la seule solution possible pour de nombreux couples vu le manque de contraceptifs, d'eau propre et d'autres commodités essentielles à la vie reproductive. Plutôt que de continuer, je serais heureuse de fournir un exemplaire du discours de M. McGeorge Bundy à mes collègues que la question intéresse. J'écouterai aussi mes remarques sur les discours des autres orateurs.

Une journée a été consacrée aux comités régionaux. J'ai assisté à la réunion du groupe régional des États arabes et de l'Europe. La situation démographique des États arabes est à la fois complexe et fascinante et, encore une fois, pour accélérer les choses, je limiterai mes observations à cet égard, mais je serai ravie de fournir de plus amples détails à ceux que la question pourrait intéresser.

La conférence a pris fin avec la publication de la Déclaration d'Amsterdam intitulée: «Une vie meilleure pour les générations futures», où il est fait état des conditions dans lesquelles se déroule la croissance démographique; j'avais d'ailleurs l'intention d'en parler un peu plus tôt. Les documents existants, notamment le Rapport de 1989 sur l'État de la population mondiale, le dossier concernant la population et le développement durable et le dossier traitant des objectifs démographiques et des priorités en matière de programmes figurent dans cette déclaration.

On peut y lire que, pour la décennie à venir à tout le moins, les objectifs démographiques devraient comprendre la réduction de la moyenne du nombre de naissances par femme; la réduction du taux de mortalité infantile déterminé en 1980, qu'on souhaite ramener à tout au plus 50 morts par 1 000 naissances d'ici à l'an 2000; la réduction d'au moins 50 p. 100 du taux de mortalité des parturientes, quelle qu'en soit la cause, notamment l'avortement illégal, d'ici à l'an 2000, et surtout dans les régions où ce chiffre dépasse à l'heure actuelle 100 par 100 000 naissances; l'augmentation, à 62 ans ou plus, de l'espérance de vie moyenne à la naissance dans les pays où le taux de mortalité est élevé; et enfin une meilleure répartition géographique de la population dans les limites territoriales nationales pour faire un usage plus équilibré des ressources disponibles.

En plus de la nécessité de recueillir de meilleures données pour la politique démographique et la planification des programmes, domaine où les initiatives de Statistique Canada et de l'ACDI se sont révélées des plus utiles, la déclaration traite de la nécessité de poursuivre des recherches sur les moyens de contraception et des recherches en sciences sociales pour cerner les facteurs déterminants de la fertilité, des attitudes et des comportements familiaux, notamment sur le plan sexuel, et des rapports familiaux et des traditions concernant les femmes.

Les priorités du programme sont les suivantes: examiner les répercussions de l'éducation sur le comportement démographique, accroître la valeur sociale et économique des fillettes

[Le sénateur Marsden.]

dans la famille—et je voudrais souligner que les pays du sud de l'Asie ont déclaré l'année 1990 année de la fillette, étant donné que le meurtre des enfants de sexe féminin continue d'être un grave problème dans ces pays—accroître la participation des femmes au processus décisionnel, promouvoir le confort et la santé des mères et des enfants et améliorer la santé en général, particulièrement pendant le cycle de reproduction.

Toutes ces démarches sont coûteuses et exigent la participation tant des pays qui donnent que des pays qui reçoivent. Mais, comme on le lit dans la déclaration:

En tant que participants au Forum international sur la population au XXI^e siècle, nous sommes convaincus que les ressources futures seront malheureusement insuffisantes si des mesures efficaces ne sont pas prises immédiatement.

La déclaration invite tous les gouvernements à intensifier leurs efforts et à renforcer leurs engagements.

Honorables sénateurs, je serais heureuse de fournir à tous les intéressés des exemplaires de la Déclaration d'Amsterdam ou de tout discours qui l'accompagne, mais je demanderais surtout à tous les sénateurs de repenser à la question de la démographie. Nous vivons dans l'aisance au Canada, et pourtant, on fait souvent tellement d'histoires à cause des immigrants et des réfugiés, peu nombreux, qui débarquent sur nos côtes. Nous sommes si préoccupés par la hausse des impôts et par la réduction des services que nous négligeons de tenir compte du problème monumental que le monde, dont nous faisons partie, tente de régler. Le fait que le Canada n'ait envoyé aucun représentant politique officiel à Amsterdam témoigne de notre attitude. J'encourage tous les honorables sénateurs à attirer l'attention du gouvernement sur ce point.

● (1530)

Son Honneur le Président suppléant: Honorables sénateurs, si aucun autre sénateur ne désire prendre la parole, le débat est considéré comme terminé.

LE LEADER DU GOUVERNEMENT AU SÉNAT

MOTION PORTANT DÉPÔT DES DOCUMENTS ENVOYÉS AUX JOURNAUX ET REVUES—FIN DU DÉBAT

L'honorable Gildas L. Molgat: Honorables sénateurs, je voudrais proposer la motion inscrite à mon nom, mais, avec la permission du Sénat, je voudrais y apporter un petit amendement qui ajouterait, avant le point final, les mots «dans la langue dans laquelle ils ont été envoyés».

Son Honneur le Président suppléant: Permission est-elle accordée, honorables sénateurs?

Des voix: D'accord.

Le sénateur Molgat: Honorables sénateurs, je propose donc:

Qu'une copie de tous les articles, de toutes les lettres ouvertes et de tous les commentaires envoyés aux journaux et revues canadiens par l'honorable sénateur Lowell Murray, leader du gouvernement au Sénat, depuis le 3 juin 1987, faisant état des dates de leur envoi ainsi que des noms des journaux et des revues auxquels ils ont été adressés, soit déposée devant cette Chambre, dans la langue dans laquelle ils ont été envoyés.

(Sur la motion du sénateur Doody, le débat est ajourné.)